



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LANVEOC

ARRÊTÉ n° 43/2024/8.3 Voirie

**Stationnement interdit – Halle Place de la Mairie
le 3 et 4 avril 2024**

Le Maire de LANVEOC (Finistère),

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée par la mairie afin d'organiser un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie de la présentation aux drapeaux le jeudi 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement de tout véhicule sous la halle place de la Mairie pour permettre la tenue d'un vin d'honneur ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La partie délimitée par des rubalises sera interdite au stationnement à partir du mercredi 3 avril 2024 à 18 heures et l'ensemble de la halle sera interdite à tout stationnement, à partir de 8 heures le jeudi 4 avril 2024.

Article 2

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins des services techniques de la commune de Lanvéoc ;

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sous la halle.

Article 5

Madame le Maire de la Commune de LANVEOC et Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Conformément aux articles L411-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification

A LANVEOC, le 29 mars 2024

Le Maire
Christine LASTENNET

Publié le :
Notifié le :